RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Grand Est

ZONE DE DISTRIBUTION : JUVIGNY SUR LOISON

Conclusion sanitaire

2025

La somme des 20 PFAS est supérieure à la limite de qualité fixée à 0,1 microgramme/l. Depuis le 05/07/2025, la consommation de l'eau est interdite par arrêté préfectoral à des fins de boisson et pour la préparation des biberons. La solution de remédiation est en cours d'étude afin de rétablir la qualité de l'eau.

Indicateur global de qualité

D

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE CAVEAU D'IRE, LE CHOU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 248 personnes sur 1 commune (JUVIGNY-SUR-LOISON). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE JUVIGNY-SUR-LOISON ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE JUVIGNY-SUR-LOISON » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **02/06/2026**

UDI **055000702**

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **32,5 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **197**
Valeur maxi : **0,085 microgramme/L (diméthachlore oxa)**

SOMME DE 20 PFAS — D — Mauvaise qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **2,18 microgramme/L**
Valeur maxi : **2,5 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **24,8 °f**
Valeur maxi : **25,5 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS GRAND EST - Délégation départementale de la Meuse - 11 rue Jeanne d'Arc - CS 50549 - 55013 BAR-LE-DUC CEDEX

www.grand-est.ars.sante.fr 03 83 39 30 30 ars-grandest-dt55-vsse@ars.sante.fr